

Comité syndical du 9 juin 2026

Liste des délibérations

Le 9 juin 2026 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Sébastien LARCHER.

- Délibération n° 2026_CS04_01

Approbation du Compte Financier Unique 2025

A compter de 2026, et conformément à l'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) et au décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025, les notions de compte administratif et de compte de gestion disparaissent au sein du CGCT. Le SIEPAL, sous instruction M57, doit donc désormais produire un Compte Financier Unique.

Il a été proposé au Comité Syndical d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Adoptée à l'unanimité

- Délibération n° 2026_CS04_02

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président et les Vice-Présidents ont été élus dans leurs fonctions le 11 mai 2026 par les membres du Comité Syndical. En application des arrêtés signés par le Président, les Vice-Présidents exercent les fonctions qui leur ont été déléguées.

Considérant ces éléments et aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, des indemnités peuvent être attribuées aux membres de l'exécutif du SIEPAL.

Il a été proposé au Comité Syndical d'adopter les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Adoptée à l'unanimité

- Délibération n° 2026_CS04_03

Adoption du règlement intérieur

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation qui a eu lieu le 11 mai 2026.

Il a été proposé au Comité Syndical d'adopter le règlement intérieur.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026_CS04_04**

Désignation d'un suppléant représentant le SIEPAL pour siéger au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de Nouvelle-Aquitaine

Le SIEPAL siège à la Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de Nouvelle Aquitaine. Cette conférence rassemble des élus locaux et des représentants de l'Etat, et a pour rôle d'assister l'exécutif régional dans la politique à mener pour réduire l'artificialisation des sols. Le Président du SIEPAL en est le représentant titulaire. Le Comité Syndical doit délibérer pour désigner un suppléant ou une suppléante, conformément au règlement intérieur de la CRG.

Il a été proposé au Comité Syndical de :

- désigner Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Jean-Michel PEYROT, comme membre suppléant pour représenter le SIEPAL à la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de Nouvelle Aquitaine.
- transmettre la délibération au Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Adoptée à l'unanimité